

Le 4 mars 2019

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi 4 mars 2019, à 20 h 00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Monsieur	Gilles Pelletier
Monsieur	Patrick Beaulieu
Madame	Annie Jalbert
Monsieur	Frédéric Beaulieu
Madame	Marie-Eve Pelletier

Madame Mélanie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente à cette réunion.

Est absente : Madame Mélissa Lord

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Avant de commencer la session, madame la mairesse fait un moment de réflexion.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Divers » ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1- Moment de réflexion
- 2- Conformité du quorum
- 3- Mot de bienvenue
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Période de questions (sur les points inscrits à l'ordre du jour seulement)
- 6- Adoption du procès-verbal
- 7- Suivi des dossiers
- 8- Transfert de fonds (s'il y a lieu)

- 9- Approbation des comptes
- 10- Commentaire sur la dernière réunion de la M.R.C. (s'il y a lieu)
- 11- Correspondance
- 12- Demande de subvention au député pour l'amélioration du réseau routier municipal
- 13- Résolution dans le cadre du projet « Emploi d'été Canada »
- 14- Renouvellement de notre licence radio avec Industrie Canada
- 15- Demande pour l'achat d'une publicité dans la revue du Centre des Femmes du Témiscouata
- 16- Résolution pour autoriser le renouvellement de notre adhésion à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent
- 17- Demande de la Croix-Rouge Canadienne-division du Québec
- 18- Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal du Québec
- 19- Résolution proclamant la semaine de la Santé mentale 2019
- 20- Résolution accordant un mandat de représentation à la firme Morency avocats suite au dépôt de poursuites
- 21- Employé supplémentaire aux travaux publics
- 22- Adoption du budget 2019 de l'OMH
- 23- Adoption du budget révisé 2019 de l'OMH
- 24- Résolution pour autoriser une augmentation salariale à une employée
- 25- Résolution pour changer la date de la réunion du conseil municipal du mois d'avril 2019
- 26- Divers
- 27- Période de questions (2^e partie)
- 28- Levée de l'assemblée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions est ouverte afin de permettre à l'assistance de poser des questions sur les points inscrits à l'ordre du jour. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil. Il a donc été décidé de poursuivre l'ordre du jour tel que proposé.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019 À 20 HEURES

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale/ secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections : Changement de titre au point 19.

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion du 4 février 2019 soit adopté tel que modifié et que madame la mairesse et la directrice générale soient par la présente résolution autorisées à le signer.

7. SUIVI DES DOSSIERS

Pour faire le suivi des dossiers, monsieur Gilles Pelletier parle des différents dossiers concernant la RIDT, madame Annie Jalbert parle de l'état d'avancement des démarches d'embauche du nouvel agent de développement économique de la Corporation des Hauts Sommets, monsieur Frédéric Beaulieu expose la programmation du Carnaval d'hiver de la municipalité ainsi que la participation des gens aux activités. De plus, ce dernier parle de la démarche Accès loisirs et de leur implication dans la communauté. Finalement, madame la mairesse Sonia Larrivée donne un suivi des réunions de chantier de la nouvelle caserne ainsi que du dossier de regroupement des OMH au Témiscouata.

8. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert n'est à faire.

8.1 CERTIFICAT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Je, soussignée certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière

9. APPROBATION DES COMPTES ET DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du mois de février 2019 totalisant une somme de 171 988,47\$ inscrit sur le bordereau numéro DE-19-113 ainsi que le rapport des salaires pour la période du 02-02-2019 au 23-02-2019 en date du 25 février 2019 totalisant une somme de 39 638,10\$.

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits à l'analyse détaillée des comptes fournisseurs en date du 27 février 2019 totalisant une somme de 230 551,57\$ ainsi que la liste des autres comptes à payer inscrits au bordereau numéro CP-19-113 totalisant une somme de 12 039,35\$ et autorise le paiement des déboursés inscrits.

10. COMMENTAIRES SUR LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA M.R.C.

Madame la mairesse parle de l'avancée du dossier de la téléphonie cellulaire et de l'attente d'une réponse pour une subvention demandée au gouvernement fédéral.

11. CORRESPONDANCE

La directrice générale présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois de février 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8706

11.1 OFFRE À LA MUNICIPALITÉ POUR ACHAT DE TERRAIN

Considérant l'offre faite par monsieur Richard Pelletier afin d'offrir à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! la possibilité d'acheter un terrain;

Considérant que l'achat de ce terrain obligerait la municipalité à faire une nouvelle demande d'agrandissement de son périmètre urbain;

Considérant que ce projet n'est pas dans le plan triennal de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Il est résolu à l'unanimité de refuser cette offre faite par monsieur Richard Pelletier.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8707

11.2 PARTICIPATION AU COLLOQUE DE L'APEQ

Considérant la tenue du colloque de l'A.P.E.Q. le 27 avril 2019 à Dégelis;

Considérant que le service incendie de la municipalité désire faire l'inscription de 7 personnes au coût de 90\$ par personne;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'inscription de 7 personnes au coût de 90\$ par personne pour le colloque de l'A.P.E.Q. du 27 avril 2019 à Dégelis.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8708

11.3 RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES CHEVALIERS DE COLOMB

Considérant la réception d'une demande d'aide financière de la part des Chevaliers de Colomb Conseil du Portage pour le gala musical ainsi que pour le 30^e anniversaire du Conseil;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir un montant 50\$ aux Chevaliers de Colomb Conseil du Portage pour le gala musical ainsi que pour le 30^e anniversaire du Conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8709

11.4 RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE DE RÉVISION DES TARIFS D'ÉGOUTS ET DE VIDANGE

Considérant la demande de monsieur Louis Beaulieu concernant la taxe de vidange et la taxe d'égouts pour le 294 rue du Portage;

Considérant que ce bâtiment sert exclusivement d'entrepôt;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de monsieur Louis Beaulieu pour le 294 rue du Portage et d'annuler les taxes de vidange et d'égouts tant et aussi longtemps que ce bâtiment restera à vocation d'entrepôt. Monsieur Louis Beaulieu s'engage à informer la municipalité advenant le changement de vocation du bâtiment afin de facturer de nouveau ces services.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8710

11.5 RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA JOURNÉE DES FAMILLES AU TÉMISCOUATA

Considérant la demande d'aide financière présentée par l'organisme Re-Source Familles pour la journée de la famille 2019 qui se tiendra le 1^{er} juin prochain à Témiscouata-sur-le-Lac;

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir un montant 50\$ à l'organisme Re-Source Familles pour la journée de la famille 2019 qui se tiendra le 1^{er} juin prochain à Témiscouata-sur-le-Lac.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8711

12. DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Considérant la possibilité de présenter une demande d'aide financière à notre député dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant que notre plan de gestion du réseau routier local révisé pour 2019 identifie différents travaux importants et admissibles au programme de construction et d'amélioration du gouvernement promis dans le cadre du transfert des responsabilités pour la voirie locale;

Considérant que le conseil municipal a retenu certaines priorités pour 2019 et qu'il sera nécessaire d'obtenir une aide financière pour la réalisation de ces travaux;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à présenter une demande d'aide financière au montant de 22 500\$ à notre député Denis Tardif dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal afin de réaliser certains travaux prioritaires en 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8712

13. RÉSOLUTION DANS LE CADRE DU PROJET « EMPLOI D'ÉTÉ CANADA »

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir une résolution du conseil municipal avec chaque demande de projet que nous faisons et en particulier pour le projet «Emplois d'Été Canada»;

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers :

- a) Que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! accepte la responsabilité de tous les projets qui seront présentés cette année.
- b) Que madame la mairesse et la secrétaire-trésorière soient autorisées au nom de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à signer tout document officiel concernant lesdits projets.
- c) Que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée (s'il y a lieu) par le Gouvernement ou tout autre organisme ou ministère dans l'éventualité où lesdits projets soumis seraient subventionnés.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8713

14. RENOUVELLEMENT DE NOTRE LICENCE RADIO AVEC INDUSTRIE CANADA

Considérant la réception de la demande de renouvellement de notre licence radio avec Industrie Canada pour nos radios téléphone;

Considérant que le coût est de 451\$ et que le montant est prévu au budget;

Il est proposé par monsieur Gilles Peletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à renouveler notre licence radio avec Industrie Canada et à payer le coût de la licence au montant de 451\$.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8714

15. DEMANDE POUR L'ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LA REVUE DU CENTRE DES FEMMES DU TÉMISCOUATA

Considérant la réception d'une demande d'aide financière présentée par le Centre des Femmes du Témiscouata pour une publicité à l'intérieur d'une publication;

Considérant que l'an passé, un montant de 75 \$ avait été demandé et accordé pour la même chose;

Il est proposé par madame Annie Jalbert, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à accepter cette demande et à déboursier un montant de 75 \$ au Centre des Femmes du Témiscouata pour l'achat d'une publicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8715

16. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN LOISIR MUNICIPAL DU BAS-SAINT-LAURENT

Considérant la réception de la demande de renouvellement de notre cotisation à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent;

Considérant que le coût du renouvellement de la cotisation est de 100 \$;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à renouveler la cotisation à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent et à payer le coût de la cotisation soit 100 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8716

17. DEMANDE DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE-DIVISION DU QUÉBEC

Considérant l'entente de service aux sinistrés qui a été signée avec la Croix-Rouge canadienne - division du Québec est à renouveler cette année pour assurer la sécurité civile et les services aux sinistrés lorsqu'il y a déclenchement des mesures d'urgence;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une contribution financière à cet organisme pour assurer à notre population une gamme de services utiles en situation de sinistre;

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à renouveler notre entente avec la Croix-Rouge et à renouveler notre contribution financière au montant de 202,08\$ à la Croix-Rouge Canadienne - division du Québec pour assurer à notre population une gamme de services utiles en situation de sinistre.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8717

18. RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du *Code municipal du Québec*, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE, conformément à l'article 1066 du *Code municipal du Québec*, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal du Québec*, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8718

19. RÉSOLUTION PROCLAMANT LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

Considérant que la Semaine de la Santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

Considérant que le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Par conséquent, le conseil municipal du 4 mars 2019 de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8719

20. RÉSOLUTION ACCORDANT UN MANDAT DE REPRÉSENTATION À LA FIRME MORENCY AVOCATS SUITE AU DÉPÔT DE POURSUITES

L'adoption de cette résolution expose la conseillère, madame Annie Jalbert à un conflit d'intérêts. La conseillère se retire donc de la table du conseil municipal à 20h37 le temps que des discussions aient lieu concernant cette résolution. Une fois la décision prise la conseillère réintègre la table du conseil municipal à 20h43 et la mairie informe la conseillère que la résolution fut adoptée à l'unanimité.

Considérant que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a reçu deux plaintes aux Normes du travail et une devant le Tribunal administratif du travail de la part d'un employé;

Considérant que la Municipalité se doit d'être assurée d'être représentée adéquatement devant les Normes du travail et une devant le Tribunal administratif du travail;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à mandater la firme *Morency Avocats* afin de représenter la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! concernant les deux plaintes aux Normes du travail et une devant le Tribunal administratif du travail de la part d'un employé municipal. La Municipalité ne désire pas s'engager dans le processus de médiation auprès de ces deux instances.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8720

21. EMPLOYÉ SUPPLÉMENTAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'engager un nouvel employé aux travaux publics autant pour la saison hivernale qu'estivale;

Considérant l'intérêt démontré de Stéphane Caron à occuper un poste à temps complet comme journalier au garage municipal;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à engager monsieur Stéphane Caron de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour occuper un poste à temps complet aux travaux publics à compter du 4 mars 2019. Les conditions salariales pour cet employé sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 128 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8721

22. ADOPTION DU BUDGET 2019 DE L'OMH

Considérant que le budget 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-du-Ha! Ha! n'est pas encore voté par le conseil d'administration, il a été décidé de reporter l'adoption de cette résolution à la prochaine séance du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8722

23. ADOPTION DU BUDGET REVISE 2019 DE L'OMH

Considérant que le budget 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-du-Ha! Ha! n'est pas encore voté par le conseil d'administration, il a été décidé de reporter l'adoption de cette résolution à la prochaine séance du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8723

24. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE AUGMENTATION SALARIALE À UNE EMPLOYÉE

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière quittera ses fonctions dans la semaine du 4 mars 2019;

Considérant qu'il y a obligation par l'article 179 du *Code municipal du Québec* de toujours avoir un secrétaire-trésorier en fonction;

Considérant que le nouveau directeur général/ secrétaire-trésorier entrera en fonction seulement durant le mois d'avril il y a lieu pour la secrétaire-trésorière adjointe d'occuper par intérim cette fonction au meilleur de sa connaissance pour un maximum d'un mois à compter du 11 mars 2019;

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter son taux horaire de 8,29\$ pour cette période;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à octroyer une augmentation salariale de 8,29\$/heure pour un mois à compter du 11 mars 2019 à madame Chantal Marquis, secrétaire-trésorière adjointe et à respecter les attributions établies au contrat de travail signé en décembre 2017. Les conditions salariales pour cette employée sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 129 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduites.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8724

25. RÉSOLUTION POUR CHANGER LA DATE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS D'AVRIL 2019

Considérant l'impossibilité du directeur général à être présent pour la réunion prévue le 1^{er} avril 2019;

Considérant que la réunion du conseil du mois d'avril 2019 doit être tenue le mercredi 10 avril 2019 au lieu du lundi 1^{er} avril 2019;

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à changer la date de la réunion du conseil du mois d'avril 2019 pour le mercredi 10 avril 2019 au lieu du lundi 1^{er} avril 2019 afin que le directeur général soit présent. De plus, un avis public sera publié à cet effet.

26. DIVERS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8725

26.1 APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6 DE MAURICE BÉRUBÉ & FILS INC.

Considérant que la compagnie Maurice Bérubé & Fils inc. a préparé une demande de paiement pour les travaux de construction de la caserne de pompiers 34 réalisés en date du 28 février 2019;

Considérant que cette demande de paiement a été analysée par la firme Proulx Savard architectes et que ces derniers recommandent de payer à l'entrepreneur la somme de 165 208,28\$ taxes incluses;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de paiement numéro 6 préparée par la compagnie Maurice Bérubé & Fils inc. et analysée par la firme Proulx Savard architectes et de payer la somme de 165 208,28\$ taxes incluses à l'entrepreneur représentant la partie des travaux de construction de la caserne de pompiers 34 réalisés au 28 février 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8726

26.2 REMBOURSEMENT D'UNE INFRACTION AU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Considérant que l'employé Nelson Martin a reçu un billet d'infraction au montant de 170\$ pour un événement survenu le 7 février 2019;

Considérant que l'événement est survenu durant son quart de travail et à l'endroit où l'intersection est très enneigée et à visibilité réduite;

La mairie demande le vote :

POUR :

Monsieur Gilles Pelletier
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Frédéric Beaulieu

CONTRE :

Madame Annie Jalbert, en expliquant que voter en faveur de cette résolution créerait un précédent.

Madame Marie-Eve Pelletier, en mentionnant que chaque conducteur doit adapter sa conduite aux conditions hivernales.

Adoption sur division : de rembourser à monsieur Nelson Martin le montant de 170\$ afin de couvrir les frais reliés à l'infraction au Code de la sécurité routière survenue le 7 février 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8727

26.3 RÉSOLUTION POUR ENGAGER UN ANIMATEUR EN LOISIR

L'adoption de cette résolution expose la conseillère, madame Annie Jalbert à un conflit d'intérêts. La conseillère se retire donc de la table du conseil municipal à 20h52 le temps que des discussions aient lieu concernant cette résolution. Une fois la décision prise la conseillère réintègre la table du conseil municipal à 20h57 et la mairie informe la conseillère que la résolution fut adoptée à l'unanimité.

Considérant la volonté du conseil municipal de revoir la vocation du Centre des loisirs;

Considérant que le processus de sélection des curriculum vitae et d'entrevues furent supervisés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

Considérant l'offre d'emploi pour l'embauche d'un animateur en loisir qui a été publié dans le journal le 30 janvier 2019;

Considérant la réception de quelques curriculum vitae, la sélection de ceux-ci et les entrevues qui ont eu lieu;

Considérant qu'une personne s'est démarquée lors des entrevues et que cette personne a été recommandée par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton qui a supervisé tout le processus pour l'embauche d'un animateur en loisir;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à engager madame Jennifer Jones Leblanc de Rivière-du-Loup pour occuper le poste

d'animatrice en loisirs. Les conditions salariales pour cette employée sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 130 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduites.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-19-8728

26.4 RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE À LA C.P.T.A.Q.

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par Valmont Dubé à la C.P.T.A.Q., concernant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle, du lot 6 268 952, du cadastre du Québec.

ATTENDU QUE cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la municipalité.

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q., si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité.

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement.

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et adopté à l'unanimité;

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! recommande à la C.P.T.A.Q. de consentir à la demande d'autorisation soumise par Valmont Dubé.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

À la période de questions, deux questions ont été adressées aux membres du conseil et répondues à la satisfaction des intervenants.

Une mention est faite aussi afin de féliciter les employés du garage municipal pour la gestion des tempêtes de neige des dernières semaines.

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, vers 21h08 il a été déclaré que cette assemblée soit close.